

Séance du 7 juin 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL

ABSENTS :

EXCUSES : Sonia MAUREL - Séverine CELLE - Lionel PEYRELONG - Jean-
Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Réhabilitation de la STEP du Bourg et restructuration des réseaux vétustes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) et la restructuration des réseaux vétustes. Le montant de ce projet est de 543 509 € HT, il pourra bénéficier de subventions. Pour cela, un appel d'offres a été réalisé et plusieurs entreprises ont répondu, il convient donc de choisir l'entreprise attributaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le projet de réhabilitation de la STEP et de restructuration des réseaux vétustes d'un montant de **543 509 € HT** (cinq cent quarante-trois mille cinq cent neuf euros) voir plan de financement en pièce jointe ;
- **De retenir**, suite à l'appel d'offres, le groupement **SAGNARD TP/GREG TP** pour effectuer les travaux, pour les montants suivants : **lot 1 – réseaux : 178 700.80 € et lot 2 – STEP : 351 638.35 €** ;
- **De demander** des subventions les plus élevées possible, auprès de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute-Loire ;
- **D'inscrire** ce projet sur le budget primitif de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 7 juin 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240607-24_06_007-DE
Reçu le 11/06/2024

A la date du : 10/06/2024

Plan de financement prévisionnel

Travaux d'assainissement : Réhabilitation de la STEP du bourg et restructuration des réseaux vétustes

BESOINS		RESSOURCES									
Nature de la dépense	Montant du projet HT *	Financements	Montant éligible **	Montant plafond	Montant d'exclusion	Taux éligible	Taux appliqué	Etat de la demande	Montant de la subvention attendue		
Etudes complémentaires (topo, géotech)	3 490	Agence de l'Eau - FicheASS_1 Lot 2 - SB + TO1	351 871	317 000	-	60%	60%	a déposer	190 200		
DLE	4 675	Agence de l'Eau - FicheASS_3 Lot 1 - SB + TO2	160 486	253 800	-	60%	60%	a déposer	96 292		
Travaux Lot 1 - Tranche ferme 27% du montant travaux	136 891	Département 43 - STEP	351 871	240 000	300 000	0%	0%				
Travaux Lot 1 - TO1 6% du montant travaux	28 934	Département 43 - Réseaux EU	160 486	73 500	126 000	0%	0%				
Travaux Lot 1 - TO2 2% du montant travaux	12 875	Département 43 - Réseaux EP	31 152	73 500	126 000	35%	35%	a déposer	10 903		
Travaux Lot 2 - Tranche ferme 64% du montant travaux	323 487										
Travaux Lot 2 - TO1 1% du montant travaux	4 356										
Maîtrise d'œuvre	28 800										
		Total des ressources externes - AELB							286 492		
		Taux des subventions - AELB							53%		
		Total des ressources externes - Département 43							10 903		
		Taux des subventions - Département 43							2%		
		Taux des subventions cumulée							55%		
		Autofinancement (total des besoins - ressources externes)							246 114		
Total des besoins	543 509	Total des ressources							543 509		

* ces montants sont ceux du marché de travaux

** ces montants sont la somme des travaux éligibles et du pro rata des frais d'études et maîtrise d'œuvre